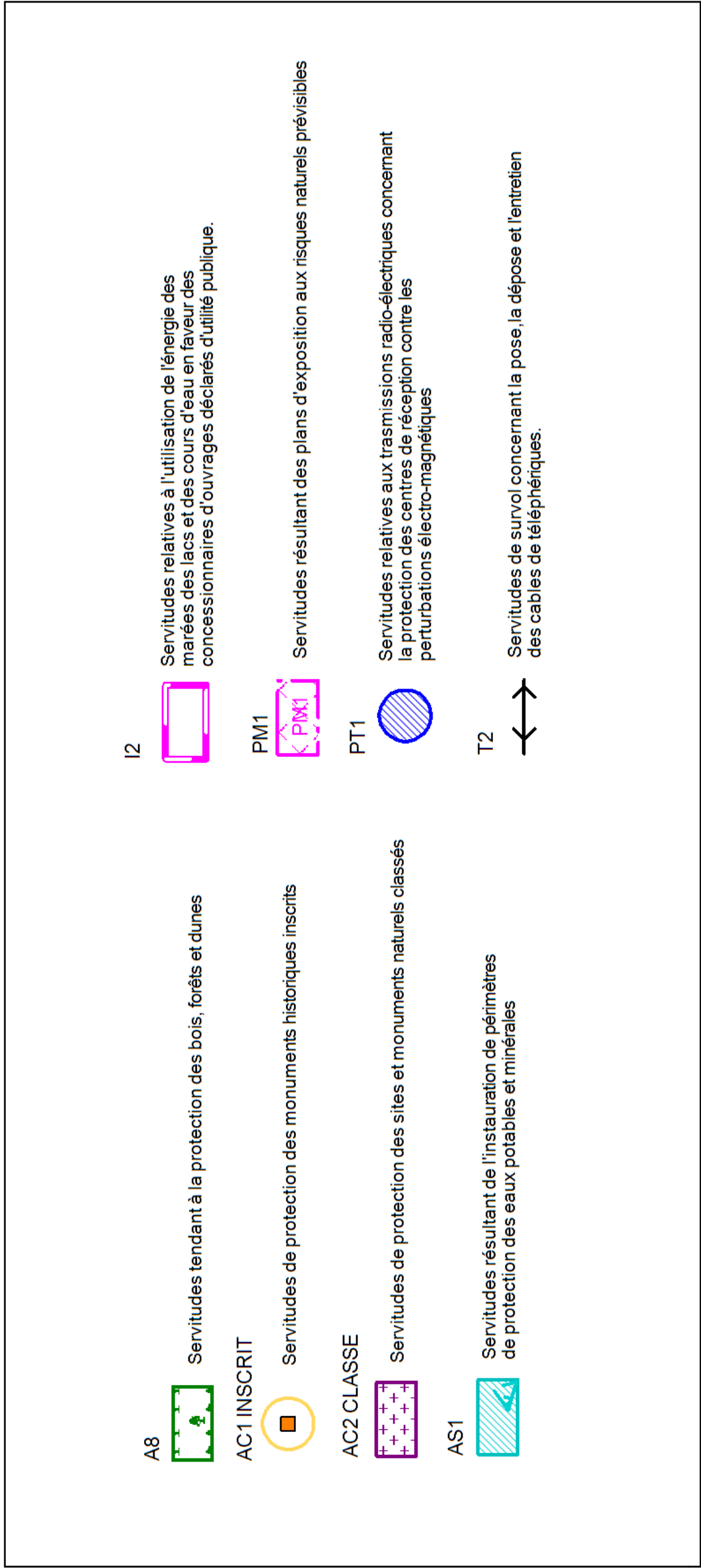




Révision du plan local d'urbanisme (plu)

© IGN – SCAN25 © – protocole Ministères – IGN – 2013 – version 3

« Avertissement important : les services clientèles sont celles communiquées à ce jour par les portemonnaies à la DDT. Ces éléments sont transmis pour information à la commune dans le cadre du Porteur à Connaissance de l'Etat dans le cadre de l'actuelle procédure d'urbanisme d'élaboration ou révision du document d'urbanisme de la commune. Ces informations ne pourront être ultérieurement prises en compte par la commune sans accord préalable du préfet, sous réserve de l'approbation du document, sous réserve de la signature de la DDT. L'urbanisme en cours de création, soit à défaut d'éléments auprès de la DDT.

Concernant la mise à jour, le document d'urbanisme sera mis à jour en fonction des modifications de la loi, notamment aux articles L.151-13 à R.153-18 du Code de l'urbanisme.

Echelle : 1/15000

direction départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées